



JARVILLE-LA-MALGRANGE
Commune de Meurthe-et-Moselle

N° 648/2025

ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE POUR L'ANNEE 2025

Cadre d'emploi des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Le Maire de Jarville-la-Malgrange,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération n°10 en date du 15/03/2022 portant sur les lignes directrices de gestion définissant la promotion et la valorisation des parcours professionnels en matière d'avancement de grade,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit au titre de l'année 2025 :

IDENTITE DES AGENTS	N° D'ORDRE
M. LEBRUN Jessy	1

Total promouvables : 7

Nombres d'hommes : 3

Nombre de femmes : 4

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

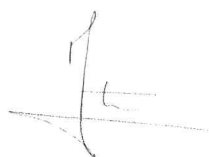
Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- Le Comptable de la collectivité
- Monsieur le Président du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle,
- à l'intéressé,

Fait à Jarville-la-Malgrange, le 17/11/2025

Vincent MATHERON
Maire de Jarville-la-Malgrange



Vincent MATHERON
2025.11.25 14:29:14 +0100
Ref:9856233-14856074-1-D
Signature numérique
le Maire